

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire enquêteur

Par une lettre, enregistrée le 22 janvier 2025, le préfet de la Vendée demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une consultation du public ayant pour objet : « *La consultation du public relative à la demande d'autorisation environnementale, par Vendée Eau, concernant la dérivation et l'étanchéification d'un tronçon du ruisseau du Garreau sur la commune de Saint-Martin-des-Fontaines.* ».

Vu :

- le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1-A et L. 181-10-1 issus de la loi n°2023-973 du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte.
- les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Jean-Yves ALBERT, cadre ERDF-GRDF - en retraite, demeurant à Le Château d'Olonne (85180), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

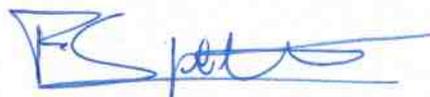
Article 2 : Monsieur Jacques DUTOUR, enseignant en retraite, demeurant à Le Perrier (85300), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la consultation du public mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de la consultation du public, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au préfet de la Vendée, à Monsieur Jean-Yves ALBERT et à Monsieur Jacques DUTOUR.

Fait à Nantes, le 24 janvier 2025.

Par délégation, pour le président,
La Première Vice-présidente,



Frédérique Specht-Chazottes